



Accusé de réception en préfecture
095-219505096-20240911-D24-004-AR
Date de télétransmission : 12/09/2024
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Puisseux
EN FRANCE

Département du Val d'Oise
Canton de Fosses
Commune de Puisseux-en-France

DECISION DU MAIRE

MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE
Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

DECISION N° 24/04

LE MAIRE DE PUISEUX EN FRANCE,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22-4° et L. 2122-23,

Vu la délibération n°20/22 par lesquelles le Conseil Municipal a délégué au Maire l'exercice des compétences énumérées à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22 précité,

Considérant que l'estimation des besoins est inférieure au seuil de 214 000 € H.T,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP le 24 mai 2024 avec une date limite de remise des plis au 1^{er} juillet 2024,

Considérant les 9 plis reçus dans les délais.

DECIDE

Article 1 : Le marché public ayant pour objet la construction d'un ascenseur au sein du groupe scolaire Marcel Pagnol est attribué à :

- Lot 1 Fondations spéciales-Micropieux : la société TS Construction pour un montant de 20 907.66€ HT.
- Lot 2 Démolition-Gros œuvre-VRD-Ravalement : la société TS Construction pour un montant de 85 919.54€ HT comprenant la PSE pour la dépose du monte-charge existant.
- Lot 3 Ascenseur : la société « Nouvelle société d'ascenseur » pour un montant de 24 000€ HT.
- Lot 4 Peinture –sol souple-finitions : la société TS Construction pour un montant de 6 461.77€ HT comprenant la PSE reprise de sol et peinture de la gaine de monte-charge.
- Lot 5 Electricité : la société TS Construction pour un montant de 3 880€ HT comprenant la PSE consignation du monte-charge existant.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : La présente décision sera transmise :

- Au représentant de l'Etat ;
- au Comptable de la collectivité.

Fait à PUISEUX EN FRANCE, le 11/09/2024

Le Maire,
Yves MURRU



Affichée le
Transmise en Préfecture le :